



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74709

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des psychomotriciens. En effet, en 2008, un vaste chantier de réforme des professions de santé a été lancé pour actualiser les champs de compétences et faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels, en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population. Or il semblerait que les travaux concernant cette profession aient été interrompus depuis 3 ans maintenant. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population, les psychomotriciens demandent le passage à cinq années d'études, assorti du grade de master. Une formation de cinq ans intégrerait l'élargissement toujours plus important des connaissances requises pour exercer ce métier. Pour rappel, le psychomotricien exerce de la naissance au grand âge, auprès de patients dont les problématiques physiques, psychiques, sensorielles ou instrumentales sont très variées et ce, à partir de médiations elles aussi très diversifiées. De plus, le grade de master inscrirait la recherche en psychomotricité dans un cadre universitaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74709

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1242

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743